

**SAINT LUBIN EN VERGONNOIS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2014**

043- DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales ci-dessous :décisions n° 2014-005 du 22/05/2014, n° 2014-006 du 26/05/2014, n° 2014-007 du 06/06/2014 : renonciation au droit de préemption urbain

044- RAPPORT D'ACTIVITES D'AGGLOPOLYS

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2013 d'Agglopolys qui lui est présenté.

045- REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal donne son accord à la nouvelle organisation des rythmes scolaires qui lui est présentée, pour septembre 2014 (tableau annexé).

Une garderie sera mise en place le mercredi matin et midi jusqu'à 12H30. Un transport scolaire fonctionnera entre St Lubin et St Sulpice pour permettre aux enfants dont les familles le souhaitent d'aller au centre de loisirs de St Sulpice.

046-VIREMENTS DE CREDIT

Le Conseil Municipal décide des virements de crédits suivants:

COMPTE	IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
<i>FONCTIONNEMENT</i>			
D/673	titres annulés sur exercices antérieurs	143,00	
D/6541	pertes sur créances irrécouvrables	-143,00	
D/73925	versements et restitution	87,00	
D/60612	électricité	-87,00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

047- RENOUELEMENT DE CONTRAT

Le Conseil Municipal décide de renouveler, pour l'année scolaire 2014-2015, les postes suivants :

- adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour :
  - la surveillance de la cantine des grands de 12H00 à 13H20
  - la garderie périscolaire de 7H30 à 8H35 et de 16H30 à 18H45
- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour :
  - la surveillance de la cantine des maternelles de 12H à 13H20